

RAPPORT

## RD780- Carrefour de Brillac - SARZEAU

Bilan de la Concertation

Mai 2023

Département du Morbihan



## CLIENT

RAISON SOCIALE	Département du Morbihan
COORDONNÉES	Département du Morbihan CS 82400 56009 Vannes cedex
INTERLOCUTEUR <i>(nom et coordonnées)</i>	CD56 Direction des Routes et de l'Aménagement

## SCE

COORDONNÉES	4, rue Viviani – CS 26220 44262 NANTES Cedex 2
INTERLOCUTEUR <i>(nom et coordonnées)</i>	Camille REMOUÉ

## RAPPORT

TITRE	Bilan de la concertation Carrefour de Brillac
NOMBRE DE PAGES	24
NOMBRE D'ANNEXES	6

## SIGNATAIRE

RÉFÉRENCE	DATE	RÉVISION DU DOCUMENT	OBJET DE LA RÉVISION	RÉDACTEUR	CONTRÔLE QUALITÉ
200008	28/04/2023	Édition 1		SGE	CRM
200008	30/05/2023	Edition 2		SGE	CRM
200008	02/06/2023	Edition 3		CD56/DRA/SERGT	
200008	23/06/2023	Edition 4		CD56/DRA/SERGT	

## Sommaire

1. Préambule : Qu'est-ce qu'un bilan de concertation ? A quoi sert- il ? .....	4
2. Présentation de l'étude et du contexte.....	4
3. Déroulement de la concertation.....	6
3.1. Annonce, outils et supports de la concertation publique .....	6
3.2. Moyen d'expression .....	6
3.3. Réunion publique .....	6
4. Variantes présentées en concertation.....	6
5. Le bilan de la concertation .....	7
5.1. La réunion publique .....	7
5.1.1. Sur le scénario de desserte .....	7
5.1.2. Sur le scénario du giratoire.....	7
5.1.3. Sur l'analyse multicritère.....	7
5.1.4. Aménagements cyclables.....	7
5.1.5. Délai d'études et coût financier.....	8
5.1.6. Le projet de déchetterie.....	8
5.1.7. Emprises foncières .....	8
5.1.8. Dimensionnement du giratoire du Spernec.....	9
5.1.9. Activité économique .....	9
5.2. Dépôt dématérialisé .....	9
5.3. Registre en mairie .....	10
5.4. Article de presse.....	10
5.5. Courrier et pétition .....	10
6. Enseignements.....	10
7. Après la concertation.....	10
8. Annexes .....	11
Annexe 1 : Fiche d'information .....	11
Annexe 2 : page internet du Conseil Départemental du Morbihan.....	12
Annexe 3 : Affichage sur le site de la mairie .....	13
Annexe 4 : Article de presse .....	13

Annexe 5 : Courriers.....	14
---------------------------	----

## Table des figures

Figure 1 : Les aménagements sur l'itinéraire RD780 .....	4
Figure 2 – Plan de situation .....	5
Figure 3 : Contexte et localisation des carrefours .....	5
Figure 4 : Les hameaux concernés .....	5



## 1. Préambule : Qu'est-ce qu'un bilan de concertation ? A quoi sert-il ?

Le bilan de la concertation rend compte du déroulement de la concertation. Il permet d'en garder une trace en vue d'une éventuelle enquête publique et pour justifier les décisions sur les suites du projet.

Le bilan de la concertation est un document qui présente l'ensemble des modalités d'information et d'expression mises en place dans le cadre de la phase de concertation. Il dresse un bilan de la participation du public, ainsi que des avis exprimés.

Il est prévu par l'article L 121-16 du code de l'environnement pour rendre compte des échanges lors de la concertation. Il s'adresse à tous les publics concernés par le projet : riverains, usagers, collectivités...

Ce bilan est constitué de différents éléments :

- ▶ le rappel succinct du projet,
- ▶ le cadre légal dans lequel a été organisée la concertation,
- ▶ l'organisation de la concertation : le dispositif d'information et de participation,
- ▶ une analyse des différents thèmes traités et des positions exprimées,
- ▶ les enseignements qu'en retire le porteur du projet,
- ▶ les suites qu'il souhaite donner à la concertation.

Enfin, les annexes reprennent l'ensemble des documents d'information et de participation, les supports des rencontres, les comptes rendus des réunions publiques, ainsi que les contributions des participants. Le bilan est rédigé par le maître d'ouvrage sur la base des comptes rendus de la réunion publique et autres contributions. Il se veut la retranscription fidèle des propos et actions qui se sont tenus, à l'exception des parties « enseignements » qui correspondent à l'analyse du maître d'ouvrage.

## 2. Présentation de l'étude et du contexte

L'itinéraire de la RD780 dessert la presqu'île de Rhuys depuis la RN165 jusqu'à la commune d'ARZON. Le trafic moyen journalier annuel sur cette route départementale varie entre 8 500 et 17 000 véh/j. selon les sections et avec des pointes estivales au-delà de 24 000 véh/j.

A l'issue de la réalisation de plusieurs aménagements (Giratoire de Lirey/Lanfloy, Giratoire du Hézo, Giratoire de Saint-Armel, Aménagement de Saint-Colombier, Giratoire du Spernac, Giratoire du Net), le constat a été dressé d'une évolution positive de la sécurité routière sur les secteurs aménagés de la RD780.

Après qu'un nouveau diagnostic de sécurité sur l'itinéraire ait été mené, les élus départementaux ont convenu de poursuivre la sécurisation de cet axe routier particulièrement accidentogène en ayant une réflexion d'ensemble sur les aménagements à envisager.

Les principes généraux retenus pour les aménagements étaient :

- ▶ Regroupement de carrefours afin de limiter les points de conflits ;
- ▶ Sécurisation des points d'échanges ;
- ▶ Aménagement de créneaux de dépassement afin de fiabiliser les temps de parcours ;
- ▶ Harmonisation des limitations de vitesse de circulation à 90 km/h sur les sections 2x2 ;
- ▶ Optimisation des aménagements dans les emprises existantes pour limiter les impacts et prendre en compte les difficultés liées aux procédures réglementaires.

Des priorités avaient été arrêtées. Après l'aménagement de sécurité mené à Kerlévenan (commune de Sarzeau) en 2015, la première réalisation conséquente a été l'aménagement d'un carrefour giratoire à Bourgerel sur la commune de NOYALO, opération mise en service mi 2016.

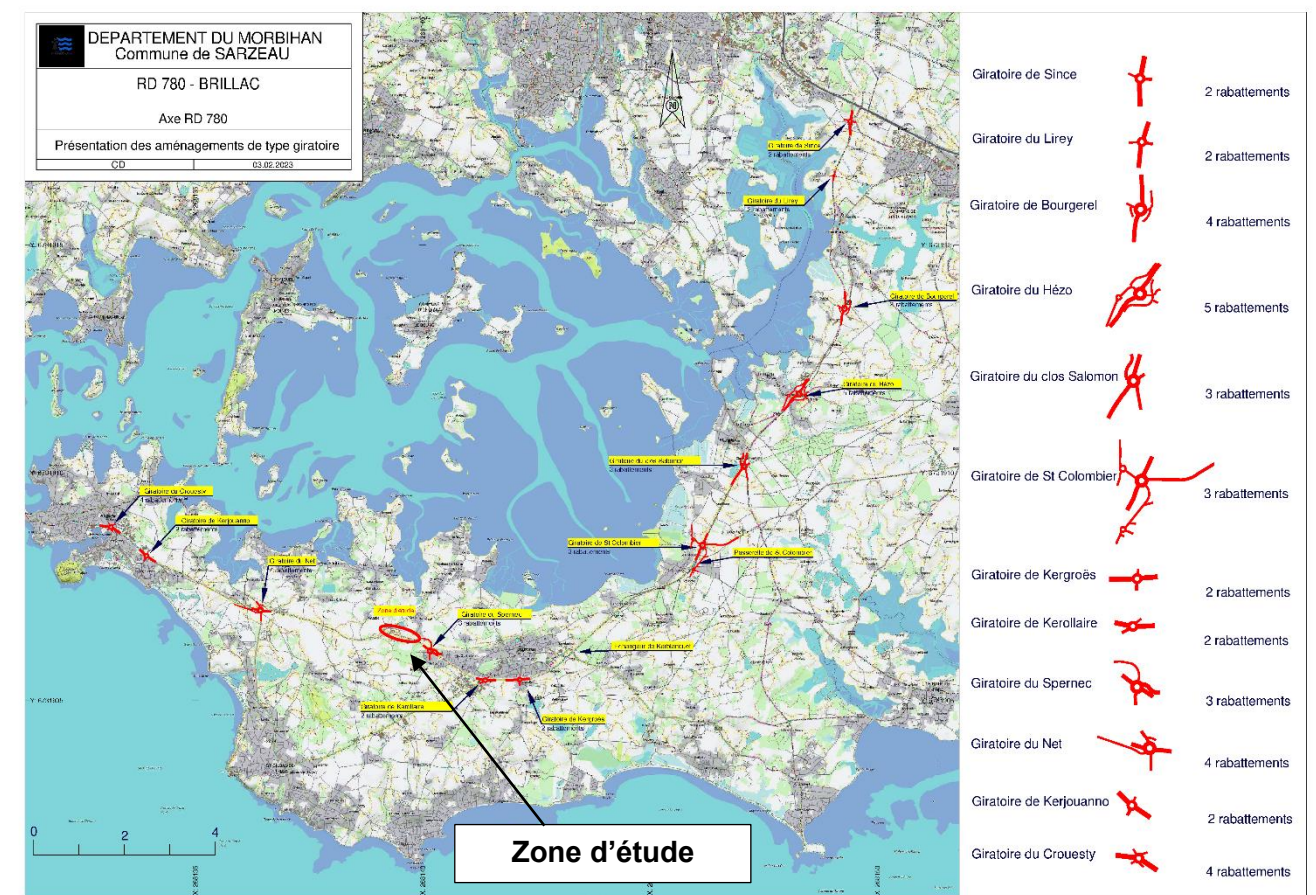


Figure 1 : Les aménagements sur l'itinéraire RD780



Le carrefour de Brillac se situe à l'intersection de la RD780 et de la VC n°8 dénommée « rue Anne de Bretagne ». Il assure la liaison entre les hameaux de Brillac, Port-Brillac, Kerhulcoq et la RD780. Il s'agit d'un carrefour en T avec un îlot séparateur aménagé sur la voie communale. Le carrefour est géré par la règle du cédez le passage.

Deux carrefours sont situés à proximité du carrefour de Brillac : Le carrefour de Kerbigot et le carrefour du Riellec.

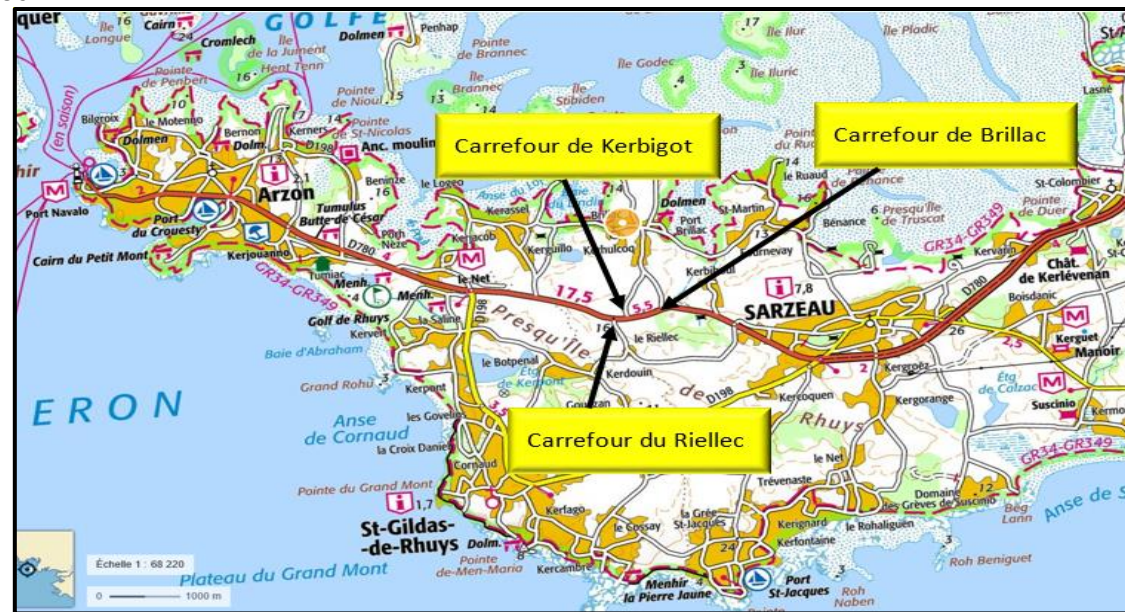


Figure 2 – Plan de situation



Figure 4 : Les hameaux concernés

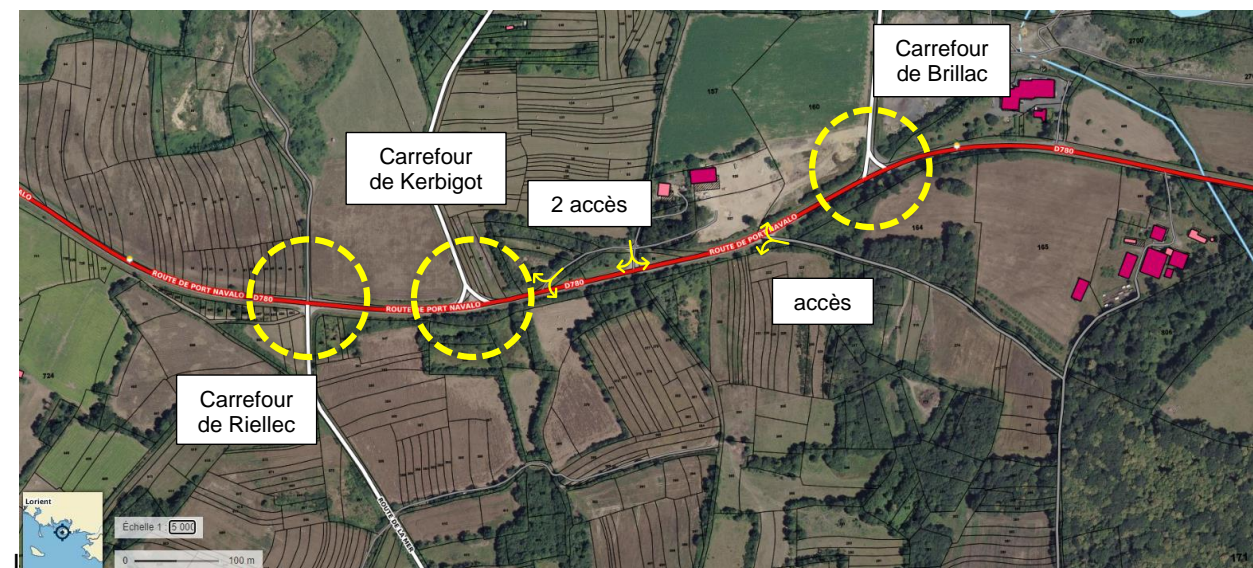


Figure 3 : Contexte et localisation des carrefours

Les objectifs particuliers associés au réaménagement du carrefour de Brillac sont :

- ▶ **Sécuriser et homogénéiser** le traitement des accès sur l'itinéraire RD780 ; **faciliter les échanges** entre les voies communales et la RD780 ;
- ▶ **Adapter le niveau de service de la RD780** entre Sarzeau et Arzon avec une configuration d'itinéraire de transit.



## 3. Déroulement de la concertation

### 3.1. Annonce, outils et supports de la concertation publique

Plusieurs supports ont été utilisés pour annoncer la concertation, présenter le contexte du projet, les études réalisées, les variantes proposées et indiquer les modalités de la concertation :

- ▶ La fiche information communiquée à la mairie en mars 2023 (Annexe 1) ;
- ▶ Une page internet sur le site du conseil départemental mettant notamment à disposition le dossier de concertation (Annexe 2) ;
- ▶ Affichage sur le site internet de la mairie (Annexe 3) ;
- ▶ Affichage public en mairie de Sarzeau ;
- ▶ Affichage sur le site Facebook de la mairie ;

### 3.2. Moyen d'expression

La concertation s'est déroulée sur 3 semaines du 6 au 29 mars 2023 sur la commune de Sarzeau. Les moyens d'expression sur ce dossier ont été :

- ▶ Le registre de recueil des avis, disponible à la mairie de Sarzeau ;
- ▶ Le site du Département rubrique contactez-nous : <https://www.morbihan.fr/contactez-nous>.

### 3.3. Réunion publique

Une réunion publique ouverte à tous a été organisée le lundi 6 mars 2023 au centre culturel L'Hermine, salle ARMORIQUE, sur la commune de Sarzeau. Elle a rassemblé environ 100 personnes.

Elle était présidée par M. David LAPPARTIENT, président du conseil départemental. Après un mot d'accueil du Maire de Sarzeau et du président du Conseil départemental, le projet a été présenté selon le déroulement suivant :

- ▶ Contexte
- ▶ Pourquoi un réaménagement ?
- ▶ Les scénarios d'aménagement étudiés
- ▶ La démarche de l'évaluation environnementale
- ▶ Les pistes d'aménagement développées
- ▶ Echanges avec le public

## 4. Variantes présentées en concertation

Lors de la réunion publique ont été présentés trois scénarios d'aménagement et une comparaison de leur analyse fonctionnelle.

Thèmes	Variantes	Scénario 1 : Tourne à gauche avec voie d'insertion par la gauche	Scénario 2 : Giratoire déporté au nord	Scénario 3 : Desserte locale depuis le rond-point du Spernac et la route de Kerbiboul
<b>VIE DES TERRITOIRES = REPOSE AUX OBJECTIFS DU PROJET</b>				
<b>ÉCOULEMENT DU TRAFIC (SYNTHESE)</b>				
Accessibilité et mobilité locale		Situation inchangée concernant les remontées de files venant de la VC8	Amélioration notable Gain de temps pour les riverains	Amélioration notable Allongement de parcours pour les usagers venant d'Arzon
Transit : rendre la RD780 plus confortable		Situation inchangée, le point de conflit reste Le transit n'est pas perturbé	Perturbation du flux de transit du fait de l'ajout d'un giratoire supplémentaire sur l'itinéraire Dégradation du temps de parcours	Flux de transit non perturbé Fiabilité du temps de parcours pour tous les usagers (Flux locaux et ceux en transit) Optimisation de l'existant / giratoire de Spernac
<b>BONNES CONDITIONS DE SECURITE (SYNTHESE) : LIMITER LES POINTS D'ENTREE SUR LA RD780</b>				
Riverains		Situation légèrement améliorée mais carrefour restant accidentogène	Situation améliorée	Situation améliorée
Usagers en transit		Situation légèrement améliorée mais carrefour restant accidentogène	Maintien d'un point d'échange avec la VC n°8, potentiel point de conflit	Situation améliorée Limitation des carrefours sur la RD780

**Tableau 1 : comparaison de l'analyse fonctionnelle des trois variantes proposées**

Cette analyse a conduit à **écarter le scénario 1 qui ne répond pas aux objectifs** et à **retenir le scénario 2** (qui répond partiellement aux objectifs) **et le scénario 3**.

Les deux variantes sont étudiées dans le cadre de la démarche ERC. Ainsi, des adaptations de tracés sont proposées :

- ▶ **Scénario 2 :**
  - Mesure d'évitement : une zone humide et des haies situées en rive sud de la RD 780 ;
  - Mesure de compensation et d'accompagnement : création de zone humide, restauration de cours d'eau, reméandrage ; renaturation des délaissés ;
- ▶ **Scénario 3 :**
  - Mesure d'évitement : haies existantes, prise en compte de l'exploitation de l'ISDI ;
  - Mesure de compensation et d'accompagnement : création de zone humide, restauration de cours d'eau, reméandrage ; renaturation des délaissés ; plantations.

## 5. Le bilan de la concertation

### 5.1. La réunion publique

La réunion publique a réuni environ 100 personnes.

En synthèse, les observations formulées lors des échanges :

- Confirment le diagnostic réalisé sur ce carrefour et ses abords ;
- Confirment sans ambiguïté la nécessité d'une intervention sur ce carrefour ;
- Font ressortir une opinion globalement défavorable au scénario de la voie de desserte (scénario 3) alors que le scénario du giratoire (scénario 2) est globalement bien accueilli.

La réunion a également permis une quinzaine d'interventions des habitants sur des thématiques plus spécifiques. Ces dernières sont reprises ci-dessous ainsi que les réponses du maître d'ouvrage formulées lors de la réunion.

#### 5.1.1. Sur le scénario de desserte

- ▶ Question sur la possibilité de conserver l'accès vers Le Riellec depuis Kerbigéot pour récupérer le chemin qui mène à l'océan ?

⇒ Réponse du département : Le département rappelle l'objectif de réduire les points de conflit potentiellement dangereux sur l'axe. Une traversée sécurisée des modes doux peut nécessiter l'aménagement d'un passage inférieur. Deux aménagements de ce type sont déjà prévus par la commune.

- ▶ Concernant les accès / sorties depuis le paysagiste Le sommer, une compensation en gardant l'insertion vers Arzon est-elle envisageable ?

⇒ Réponse du département : Le département précise que cette hypothèse est vraisemblablement envisageable et pourra être étudiée.

#### 5.1.2. Sur le scénario du giratoire

- ▶ Question sur la possibilité de voir l'étude environnementale avec le giratoire ?

⇒ Réponse du département : Le Département a choisi d'illustrer la démarche environnementale avec le scénario 3 de la voie de desserte, une démarche similaire a été effectuée avec le scénario du giratoire. Elle sera ajoutée à la présentation communiquée hors réunion.

- ▶ Demande de précisions sur le dimensionnement du giratoire et sur le fait qu'il soit « surdimensionné » ?

⇒ Réponse du département : Le département apporte des éléments de contexte quant au nombre de giratoires sur l'axe (12 giratoires sur 27 km) et qu'il s'agit d'un itinéraire de transit entre la RN165 et Arzon. L'étude des échanges et des trafics entre les voies secondaires et l'axe principale permet de définir le type d'aménagement adapté. En l'occurrence, le carrefour de Brillac compte un nombre d'échanges relativement modéré.

#### 5.1.3. Sur l'analyse multicritère

- ▶ Question sur la possibilité de voir la comparaison des 2 scénarios :

⇒ Réponse du département : l'étude d'impact n'est pas encore faite, c'est un travail en cours qui doit se nourrir des temps d'échanges comme aujourd'hui.

- ▶ Impression que l'environnement oblitère les autres critères :

⇒ Réponse du département : Les critères environnementaux, au sens large, sont très importants en effet. Faute d'autorisation environnementale, le projet ne peut pas se faire.

- ▶ Comment sont pris en compte les avantages et les inconvénients de chaque scénario ? et les différentes thématiques ?

⇒ Réponse du département : Le département rappelle que l'analyse multicritère n'est pas encore aboutie. L'étude d'impact doit permettre d'identifier tous les enjeux et d'évaluer les impacts, de les qualifier. Une procédure d'enquête publique pourra permettre au public de s'exprimer. Pour autant, il ne s'agit pas d'un vote populaire, la décision sera prise par le département en collaboration avec la commune.

#### 5.1.4. Aménagements cyclables

- ▶ Le sujet a été abordé à plusieurs reprises avec la satisfaction de voir un projet de piste cyclable entre Sarzeau et Arzon.
- ▶ Il est fait la remarque que le giratoire du Spernec n'est actuellement pas adapté au vélo et qu'il s'avère dangereux pour les cyclistes.
- ▶ Il est demandé sur une piste cyclable entre Sarzeau de Clifden

⇒ Réponse du maître d'ouvrage : un Schéma des mobilités est en cours d'élaboration au département. L'axe sarzeau, Spernec, Le net ainsi que l'axe Sarzeau, St Gildas de Rhuys font partie des ambitions du Département. La commune est d'ailleurs propriétaire d'une bande de 6 m le long de la RD780 entre les giratoires du Spernec et du Net. Il est précisé que le giratoire du Spernec présente un dénivelé important qui contraint les propositions techniques et que les autorisations sont de même nature que pour les voies routières.

⇒ Réponse de la mairie de SARZEAU : il y a un plan vélo ambitieux sur ce mandat, notamment la liaison entre les bourgs d'Arzon et de St Gildas de Rhuys, et l'amélioration des voies cyclables avec des pistes secondaires. Un travail est en cours sur la route du golfe et autour de la route du golfe.

- ▶ Il est évoqué la possibilité d'aménager le carrefour du Bottan sur la RD780 qui s'avère également très dangereux :

⇒ Réponse du maître d'ouvrage : Il existe une alternative pour rejoindre le giratoire du Net même si elle est un peu plus longue. De ce fait, pour l'instant l'aménagement de ce carrefour au niveau du Bottan n'est pas prévu.

### 5.1.5. Délai d'études et coût financier

- ▶ Ces sujets ont réclamé des demandes de précisions :

⇒ Réponse du maître d'ouvrage :

- concernant le coût, le projet est dans une fourchette de 400k€ et 800k€.
- Concernant le délai, les procédures prennent environ 2,5 ans puis 6 mois de travaux. Le projet est prévu pour l'été 2026.

### 5.1.6. Le projet de déchetterie

- ▶ Le projet de déchetterie a fait l'objet de plusieurs interrogations, notamment sur les interactions avec le projet d'aménagement de la RD 780 et sa justification :

⇒ Réponse du maître d'ouvrage : elle sera réalisée pour s'insérer dans le projet quelle que soit la solution retenue. Les trafics associés au fonctionnement de la déchetterie seront donc pris en compte dans le cadre de l'étude d'impact.

⇒ Réponse de Vannes Agglomération : il faut environ 8 000 m<sup>2</sup> à 12 000 m<sup>2</sup> pour pouvoir prendre en charge l'ensemble des matériaux. Actuellement, les déchetteries existantes sont trop petites pour valoriser convenablement les déchets par conséquent le taux d'enfouissement des déchets de Sarzeau est élevé comparativement à la moyenne nationale. Autres alternatives d'aménagement.

- ▶ Le projet déchetterie est déterminant pour le choix de la solution ? N'est-il pas préférable de faire la déchetterie avant l'aménagement ?

⇒ Réponse du département : Le département a mené des échanges avec GMVA. Le projet de déchetterie est moins avancé. Le projet du département sera compatible mais n'est pas conditionné à l'implantation d'une déchetterie.

- ▶ La réalisation d'un pont a été évoquée :

⇒ Réponse du maître d'ouvrage : Le département envisage des aménagements relativement sobres et dimensionnés pour répondre au besoin. Seules les scénarios réalistes sont présentés. Aménager un échangeur serait disproportionné. Un projet de ce type est coûteux et nécessite des emprises très importantes.

- ▶ Une proposition de mise en place de feux a été faite :

⇒ Réponse du maître d'ouvrage : ces dispositifs sont plutôt mis en place dans un environnement urbain. Le département ne compte plus aucun aménagement de ce type.

### 5.1.7. Emprises foncières

- ▶ La question relative aux emprises sur propriétés privées a été soulevée :

⇒ Réponse du maître d'ouvrage : Les deux scénarios proposés présentent tous les deux des emprises sur des parcelles privées.



### 5.1.8. Dimensionnement du giratoire du Spernec

- ▶ Le dimensionnement de ce giratoire a fait l'objet d'interrogations, notamment sur sa capacité à écouler le trafic des voies en provenance de Kerbigot, Brillac et Kerbiboul qui vont se reporter sur une seule branche du giratoire du Spernet :

⇒ Réponse du maître d'ouvrage : le giratoire est suffisamment dimensionné pour absorber les niveaux de trafic attendus. Il n'y a pas de problème de capacité, ni d'insertion.

### 5.1.9. Activité économique

- ▶ Il a été abordé les allongements de parcours pour les agriculteurs et une perte d'attractivité pour les commerces du bourg de Brillac

⇒ Réponse de la mairie : la commune a demandé que les 2 scénarios soient étudiés et précise qu'elle n'a pas de préférence pour un aménagement en particulier. La commune rappelle que Brillac est un bourg attractif qui va être réaménagé, des investissements sont prévus.

- ▶ Il a été exprimé l'inquiétude d'un éventuel enclavement pour l'entreprise « Le SOMMER Jardin » avec comme raison invoquée que les clients ne feront pas le détour pour s'y rendre :

⇒ Réponse du maître d'ouvrage : Le département prévoit bien un accès à l'entreprise quel que soit le scénario retenu. L'entreprise étant spécialisée, les gens se déplaceront tout de même. Il n'y a pas d'allongement depuis Sarzeau..

## 5.2. Dépôt dématérialisé

50 contributions ont été envoyées sur la boîte mail du département. Les différents avis proviennent notamment des localisations suivantes :

- ▶ 13 résidents du hameau de Kerbiboul ;
- ▶ 17 résidents de la Rue Anne de Bretagne (hameau de Kerhulcoq) ;
- ▶ 1 résident du hameau de Kerbigot ;
- ▶ 1 résident de la Villa Coëtihuel ;
- ▶ 4 provenant d'une association (« Bien Vivre à KERCLEQUINET »).

Parmi ces contributions, 6 sont favorables à la voie de desserte. Pour les habitants de Brillac et des hameaux environnants le scénario 2 fait l'unanimité.

Plusieurs avis rejettent catégoriquement la voie de desserte qu'ils trouvent inutile, voire surréaliste.

Pour la voie de desserte, une dizaine d'avis soulignent un projet surdimensionné et coûteux. Les avis opposés à la voie de desserte, énumèrent de nombreuses contraintes pour ce scénario sur la route de Kerbiboul : pente, sinuosité du tracé, inondabilité, biodiversité, emprise sur des terres agricoles, insécurité et désagréments pour les autres usagers (vélos, randonneurs, promeneurs du dimanche, etc.). Un avis fait état d'une dépense superflue et non justifiée par la situation.

5 avis évoquent le projet de déchetterie qui accentuera les flux (dont trafic PL), les nuisances (bruit, pollution) et les inconvénients pour les habitants de Kerbiboul si le scénario 3 était retenu. Un avis fait état d'un « *projet non avoué dans le projet* », un autre avis « *d'une présentation malhonnête sans déchetterie* ».

Plusieurs avis sont critiques sur la présentation du projet et font part d'un manque de transparence et d'objectivité au regard des nombreux avantages induits avec le scénario 2 (giratoire). Un avis mentionne une « *étude orientée* ».

Certaines thématiques reviennent dans plusieurs contributions :

- ▶ L'augmentation des flux, de l'insécurité et des nuisances (sonores, pollution) pour les habitants du hameau de Kerbiboul notamment : 12 avis expriment une grande inquiétude vis-à-vis de la nouvelle voie desserte qui emprunte la rue de Kerbiboul actuellement très fréquentée par les promeneurs, joggeurs, cyclistes, nourrices, personnes âgées...
- ▶ La nécessité de réaliser des aménagements cyclables et de prendre en compte tous les autres modes de déplacements doux (randonneurs, personnes à mobilité réduite, piétons, etc.) : de nombreux avis expriment des difficultés de circulation, notamment au niveau du giratoire de Spernec qui seraient accentués avec la variante 3.
- ▶ La dépréciation des biens et de la valeur marchande des propriétés du hameau de Kerbiboul : 4 avis évoquent le sujet dont 1 avis exprime la nécessité d'une compensation financière pour le préjudice subi ;
- ▶ L'imperméabilisation et l'artificialisation des sols : plusieurs avis opposés à la voie de desserte soulignent les incidences négatives de ce scénario (prélèvements sur les terres agricoles, atteintes à la biodiversité, réchauffement climatique) ;
- ▶ La protection du patrimoine historique : 5 avis s'interrogent sur la faisabilité et l'acceptation d'une nouvelle route à proximité d'un monument classé (Villa Coëtihuel) ;
- ▶ L'allongement de parcours : 2 avis évoquent des distances plus longues alors que la préoccupation actuelle est à l'économie des carburants ;
- ▶ Préjudice pour les activités commerciales (commerces de Brillac et établissements LE SOMMER) ;
- ▶ Des avis favorables au scénario 3 pointent néanmoins :
  - le souhait d'aménager des voies adaptées à la circulation des vélos, de réaliser des aménagements cyclables au niveau du giratoire de Spernec ;
  - la nécessité de prendre en compte de la circulation des tracteurs (un seul avis).

Un large majorité des avis formule une forme d'incompréhension pour le scénario 3 (nouvelle voie de desserte).

### 5.3. Registre en mairie

Aucun avis n'a été émis sur le registre papier en mairie.

### 5.4. Article de presse

Un article de presse dans l'Ouest France est paru le lundi 10 avril 2023 illustrant l'opposition des habitants riverains à la voie de desserte et leur position commune en faveur du deuxième scénario. (annexe 4)

### 5.5. Courrier et pétition

Deux courriers ont été envoyés directement au Conseil Départemental du Morbihan. Ces deux courriers demandent l'adoption du projet n°2 correspondant au giratoire.  
Une pétition était jointe à un des courriers. Celle-ci manifestait le refus de la voie de desserte et la demande de réalisation du projet n°2. Elle a regroupé environ 300 signataires.

## 6. Enseignements

Ce temps de concertation met en évidence les fortes attentes du public et confirme le besoin d'améliorer les conditions de circulation et d'échange sur le carrefour de Brillac. L'intérêt manifesté autour de ce projet est important.

Le public s'est approprié le sujet en croisant des multiples approches et a largement exprimé son ressenti positif et négatif sur les scénarios envisagés.

Les appréciations sont formulées de manière plus ou moins modérée, allant depuis l'analyse des avantages /inconvénients de chaque scénario au rejet catégorique d'un scénario (n°3).

Le scénario du giratoire (n°2) est accueilli quasi unanimement comme la solution à mettre en œuvre et répondant aux besoins des fonctions et usages locaux. Il n'est pas ressenti comme une nouvelle contrainte pour la circulation de transit sur cet axe structurant (D780).

Le scénario de la voie de desserte (n°3) est jugé perturbant et perçu comme présentant davantage de risques de nuisances directes et indirectes.

## 7. Après la concertation


Le Département, maître d'ouvrage du projet, décidera courant juin de la suite qu'il entend donner au projet.

Le choix d'un scénario privilégié conditionnera la nature des études détaillées à produire et des procédures réglementaires à conduire.



## 8. Annexes

### Annexe 1 : Fiche d'information



**MORBIHAN**

DIRECTION DES ROUTES  
ET DE L'AMÉNAGEMENT

**FICHE D'INFORMATION**  
RD780 – Aménagement du carrefour de Brillac  
Commune de Sarzeau  
Mars – 2023

**Objet de l'opération**


Le Département, en accord avec la commune de Sarzeau, poursuit son programme de sécurisation de l'axe RD780 avec l'étude de l'aménagement du carrefour de Brillac.

Les objectifs du projet ont été définis par le **Département, maître d'ouvrage** de l'opération :

- **Sécuriser et homogénéiser** le traitement des accès sur l'itinéraire RD780 ; **faciliter** les échanges entre les voies communales et la RD780.
- **Adapter le niveau de service de la RD780** entre Sarzeau et Arzon avec une configuration d'itinéraire de transit.


Le Département, associé à la commune de Sarzeau, engage une étape de concertation et vous invite à la :

**Réunion publique le 6 mars 2023 à 18h30,**  
**Centre culturel l'Hermine, salle Armorique à SARZEAU**  
Présentation des aménagements du carrefour de Brillac  
**Votre avis nous intéresse !**



**Déroulement des études**

La création d'une infrastructure routière est un projet de longue haleine. Un tel projet est soumis à de nombreuses étapes présentées ici :



**Comment participer ?**

Le conseil départemental du Morbihan, maître d'ouvrage de l'opération, souhaite mettre en place une démarche d'information afin d'écouter les avis et questionnements sur les aménagements à l'étude sur le carrefour de Brillac puis prendre une décision éclairée.

**Chacun pourra s'informer et donner son avis lors de la  
réunion publique le 6 mars 2023 18h30  
Centre culturel l'Hermine, salle Armorique à SARZEAU**

**Contacts**

**Maîtrise d'ouvrage :** Conseil départemental du Morbihan

**Maîtrise d'œuvre :** Direction des routes et de l'aménagement

**Contact avec les élus ou la presse :**  
Davy DANO (cabinet) 02 97 54 80 02  
Xavier DOMANIECKI (directeur DRA) : 02 97 54 83 60 – email : [xavier.domaniecki@morbihan.fr](mailto:xavier.domaniecki@morbihan.fr)

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
2 rue de Saint-Tropez - CS 82400 - 56009 Vannes Cedex - Tél. 02 97 54 80 00 - [www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr)

## Annexe 2 : page internet du Conseil Départemental du Morbihan



Accueil > Toute notre actualité > RD 780 Carrefour de Brillac - Réunion publique

### TOUTE NOTRE ACTUALITÉ

Toute notre actualité

Toutes les sorties

Recherche thématique

Le Département, mode d'emploi

Une question ?

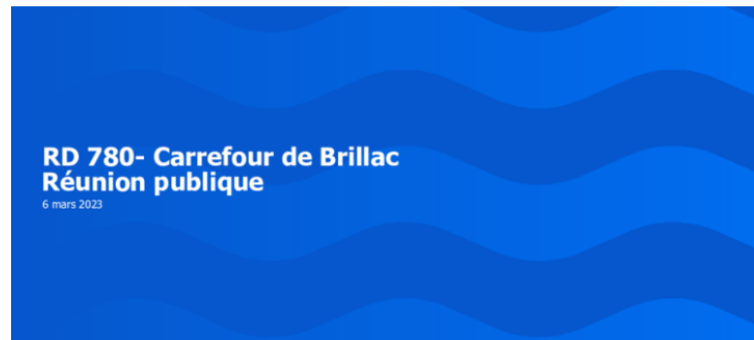
### RD 780 Carrefour de Brillac - Réunion publique

Dans le cadre de la concertation publique liée au projet d'aménagement de la RD780 au lieu-dit Brillac, il a été convenu lors de la réunion publique organisée le lundi 06/03/23 18h30 à Sarzeau, de permettre à tous de pouvoir apporter un avis ou des remarques complémentaires sur le projet porté le conseil départemental.

A cet effet, un document de présentation a été mis à jour avec des données d'études sur les deux scénarios, qui feront l'objet d'une analyse multicritère. Vous pourrez remettre vos éléments spécifiquement par messagerie via : [routes@morbihan.fr](mailto:routes@morbihan.fr) jusqu'à la fin mars 2023.

A l'issue de cette étape, un relevé de la réunion et un bilan de la concertation seront établis et diffusés sur le site internet du conseil départemental et auprès de la commune. Un choix sera ensuite arrêté par les élus du conseil départemental.

[Cliquez pour consulter le document](#)





## Annexe 3 : Affichage sur le site de la mairie

VOUS ÊTES ICI : ACCUEIL · ACTUALITÉS · CADRE DE VIE · AMÉNAGEMENT RD780 – SCÉNARIOS À L'ÉTUDE CARREFOUR DE BRILLAC

### RD 780- Carrefour de Brillac Réunion publique

6 mars 2023

## Aménagement RD780 – scénarios à l'étude Carrefour de Brillac

Une réunion publique concernant les projets d'aménagement du carrefour de Brillac a eu lieu le lundi 6 mars 2023. Consultez les scénarios à l'étude et apportez vos remarques complémentaires sur le projet.

**MORBIHAN**

Cadre de vie, Mobilité, Urbanisme | Publié le lundi 13 mars 2023

### DONNEZ VOTRE AVIS

Consultez le [document de présentation](#) mis à jour avec des données d'études sur les deux scénarios, qui feront l'objet d'une analyse multicritère.

Vous pouvez apporter un avis ou des remarques complémentaires sur le projet porté le conseil départemental via [routes@morbihan.fr](mailto:routes@morbihan.fr) jusqu'à fin mars 2023.

### LOCALISATION

[← RETOUR AUX ACTUALITÉS](#)

### ACTUALITÉS

CATÉGORIE(S) :

- [Cadre de vie](#)
- [Mobilité](#)
- [Urbanisme](#)

## Annexe 4 : Article de presse

**ouest france**

Lundi 10 avril 2023

# À Brillac, les habitants veulent un rond-point

**Sarzeau** – Les riverains du carrefour de Brillac demandent aux élus de se mobiliser sur le projet de création d'un rond-point pour sécuriser la circulation de ce secteur. Une pétition a été lancée.

### La mobilisation

Un collectif de riverains, créé pour l'occasion, et l'association Bien Vivre à Kercléguinet, un hameau proche du carrefour de Brillac, à Sarzeau, unissent leurs forces pour défendre un des projets d'aménagement de l'intersection entre la route départementale 780 et la rue Anne-de-Bretagne.

### Une pétition

Une réunion publique s'est tenue lundi 6 mars, au cours de laquelle trois scénarios possibles ont été présentés aux participants. Si le premier a été éliminé d'emblée pour des raisons réglementaires, le débat porte désormais sur le choix entre le numéro deux qui propose la création d'un rond-point au carrefour de Brillac, et le numéro trois, prévoyant la mise en place d'une déviation depuis les établissements Charier pour rejoindre la route de Kerbiboul et aboutir au giratoire du Spernec.

Près de 300 signatures de riverains des hameaux concernés ont accompagné un courrier adressé à Jean-Marc Dupeyrat, maire de Sarzeau, et David Lappartient, président du conseil départemental du Morbihan, pour expliquer leur position commune en faveur du deuxième scénario. Selon les riverains, cette option apporte davantage de sécurité à plusieurs niveaux tout en ne perturbant pas les activités locales comme celle du paysagiste Le Sommer, ou de la ferme de Kerhulcoq. Ce rond-point permettrait de réduire la vitesse sur la route départementale et améliorerait l'insertion pour les usagers venant de Brillac. De leur point de vue, elle présente également l'avantage de limiter l'impact environnemental, un tel aménagement en utilisant une superficie déjà artificialisée. La balle est désormais dans le camp du Conseil départemental dont la réponse est ardemment attendue par les riverains.



Une partie des riverains devant le carrefour qui suscite leur mobilisation.

PHOTO : OUEST FRANCE

## Annexe 5 : Courriers



COURRIER ARRIVÉ  
03 AVR. 2023  
Direction des routes  
et de l'aménagement

Sarzeau, le 25/03/2023

Conseil Départemental du Morbihan  
Direction des routes

Objet : Aménagement du carrefour de Brillac C8/RD 780

Monsieur le Directeur,

Le 6 mars 2023, vous nous avez présenté trois scénarios possibles concernant l'aménagement du carrefour de Brillac entre le C8 et la RD 780.

D'emblée, le scénario n°1 a été éliminé.

Sur votre présentation :

- pour nous, les quatre objectifs discriminants avancés représentent :
  - d'une part deux buts recherchés : sécuriser / faciliter les échanges et améliorer le niveau de service de la RD 780, qui correspondent à nos attentes,
  - d'autre part deux priorités : regrouper les carrefours et rabattre les voies secondaires sur les carrefours existants qui relèvent des choix techniques et financiers du département. Ce que nous comprenons.
- la présentation qui nous a été faite militait fortement pour une des solutions.

Nous avons néanmoins objectivement analysé les éléments fournis sur ces deux projets en les confrontant à la réalité du terrain et à la réflexion de nos adhérents.

En quoi les deux scénarios répondaient-ils aux attentes de la population du secteur de Brillac et quelles conséquences prévisibles on pouvait en attendre ? Qu'en adviendra-t-il pour les professionnels qui emprunteront ces aménagements (agriculteurs, commerçants locaux, ostréiculteurs, livreurs) ?

Dans notre réflexion nous avons aussi pris en compte le projet d'aménagement routier du centre de Brillac en cours.

Notre intention est de compléter votre approche technique en l'alimentant de notre connaissance des lieux, des habitudes de la population et du contexte de ce secteur. Le but étant d'enrichir votre analyse multicritères pour déboucher sur la meilleure solution possible.

De notre point de vue, le scénario n°2 présente le plus d'avantages sur le plan de la sécurité. Il permet de sécuriser tous les accès à la RD 780. La présence de ce rond-point ralentira la circulation entre le Spernec et le carrefour de Brillac ; ce qui est nécessaire ! Il concilie au mieux les contraintes liées à la circulation

"Bien vivre à Kerléquinet" Siège social : 23, chemin de la blanche Hermine – Kerléquinet 56370 SARZEAU  
Téléphone : 06 61 99 67 87 - Email : bvker@free.fr

sur la C8 et la RD 780. De plus, il ne pénalise pas l'activité locale. Il évite le gaspillage de terres agricoles. Son impact sur la biodiversité est limité. Et sur le plan pratique, il répond le mieux aux attentes de la population.

Quant à son côté surdimensionné, celui-ci n'est pas démontré ; tant sur le plan technique, que sur le plan financier.

Le scénario n°3, de notre point de vue, cumule les inconvénients.

On peut citer notamment :

- sur le plan de la sécurité : tous les problèmes ne sont pas réglés, un accès supplémentaire sur le rond-point du Spernec peut s'avérer dangereux
- le rond-point du Spernec paraît inadapté à la réalisation d'un nouvel accès et incapable d'accueillir le flux supplémentaire de véhicules en provenance de Brillac,
- sur le plan technique : la rampe d'accès au rond-point du Spernec est inadaptée et dangereuse,
- il pénalise les commerces locaux, et l'exploitation agricole,
- il « plombe » le projet d'aménagement routier du bourg de Brillac
- son impact sur l'environnement est lourd.

En résumé, pour les habitants de Brillac et de ses hameaux environnants, le scénario n°2 fait l'unanimité. Ils souhaitent que le scénario n°3 soit abandonné, que l'étude du projet de giratoire soit approfondie et que les éléments apportés par les usagers soient pris en compte dans la réflexion de vos services.

Pour votre complète information, vous trouverez, en annexe, notre analyse détaillée des deux projets concurrents.

En vous remerciant de l'attention que vous saurez porter à nos arguments,  
Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de notre considération.

Le président de l'association,

Joël GONAS

PJ. Aménagement carrefour de Brillac



Bien vivre à Kercléquinet

25/03/2023

### Aménagement carrefour de Brillac C8/ RD 780

#### 1) Du point de vue sécurité et améliorations potentielles

##### Scénario n°3 : la voie de desserte avec raccordement au Spernac

###### Avantages réels :

- suppression de 2 carrefours dangereux (Brillac et Kerbigeot)
- économie d'un rond-point sur cet axe, oui-mais ...

###### Avantages discutables :

- fluidification du transit sur la RD 780. La vitesse des véhicules en direction d'Arzon s'en trouvera accélérée ; ce qui n'est pas souhaitable dans ce secteur,
- Optimisation d'un rond-point existant. Ramener toute la circulation de Brillac directement au Spernac ne facilitera ni la circulation sur la RD 780, ni l'accès au rond-point pour les usagers. Le rond-point actuel risque l'engorgement

###### Inconvénients :

- apport d'un flux important de véhicules à proximité d'un petit hameau cul-de-sac,
- le flux de véhicules provenant de Brillac perturbera le hameau de Kerbiboul,
- l'accès sur le rond-point du Spernac n'est pas réaliste car l'existence de la rampe d'accès ne permettra pas une insertion sur le rond-point dans de bonnes conditions. comment feront les camions qui livrent l'épicerie de Brillac (produits, bouteilles de gaz) ?
- des bouchons sont à prévoir sur la rampe d'accès, voire sur le rond-point lui-même
- les accès au château et à la ferme de Coët Y Huel ne sont pas sécurisés pour les véhicules venant de Sarzeau. Ils devront couper la circulation pour y accéder,
- allongement du trajet pour se rendre à Arzon en passant par le Spernac,
- fermeture du point d'accès actuel à la RD 780,

###### À éviter absolument :

L'orientation de la circulation de Kerbigeot vers le centre bourg de Brillac pour se rendre à Arzon pour les raisons suivantes :

- convergerait alors une grande partie de la circulation qui emprunte actuellement la C8 pour se rendre à Arzon et qui s'ajoutera au flux de circulation habituelle sur la route du golfe (entre Porh Brillac - le Lindin - Le Logeo et Le Lindin - Le Bottan),
- l'allée des Châtaigniers (entre le pont du Lindin et Le Bottan) est impropre à écouler un tel flux de véhicules ; car trop étroite, où 2 voitures peinent à se croiser,
- car cet itinéraire est privilégié par les cyclistes et piétons qui fréquentent l'épicerie locale (Ar Motten) tout au long de l'année,
- de ce fait, la Commune de Sarzeau élabore actuellement un plan d'aménagement routier entre le carrefour de Porh Brillac / route du golfe et le pont du Lindin afin de sécuriser la cohabitation entre piétons, vélos et voitures sur cet axe.

##### Scénario n°2 : le giratoire au croisement RD 780 / C8

###### Avantages :

- sécurisation du carrefour C8 / RD 780,
- réduction de la vitesse sur la D780 surtout dans le sens est-ouest,
- maintien du point d'échange actuel (C8 sur la RD 780),
- pas de perturbation des commerces locaux (Ets Le SOMMER, ferme de Kerhulcoq),
- sécurisation de la traversée de la RD 780 pour l'exploitation de la ferme entre Kerhulcoq et Coët Y Huel,
- amélioration notable de l'insertion sur la RD 780,
- sécurisation du point d'accès des riverains de Coët Y Huel (ferme, garage, château).

Bien vivre à Kercléquinet

25/03/2023

###### Inconvénients :

- Nième giratoire sur l'axe Theix / Arzon.

Sur le surdimensionnement de l'aménagement d'un rond-point, comparé à l'emprise du scénario n°3, on peut être sceptique.

###### Fermeture de l'accès à la RD 780 à partir de Kerbigeot

- ce point est à maintenir dans le scénario n°2
- un accès vélo uniquement vers l'ouest (en direction d'Arzon) est souhaitable dans l'hypothèse d'un aménagement futur parallèle à la RD 780.

#### 2) Sur le plan de l'empreinte environnementale

##### Scénario n°3

La création d'une nouvelle route entre la C8 et la route de Kerbiboul pour accéder au giratoire du Spernac aura plusieurs effets néfastes :

- Pour le hameau de Kerbiboul :
  - faire converger toute la circulation en provenance de St Martin/ Founevay d'un côté, du bourg de Brillac de l'autre, générera des nuisances sonores dans le hameau de Kerbiboul.
- Sur son impact écologique :
  - la construction de la route proprement dite entraînera la suppression de 5900 m2 de terre agricole cultivée. Soit près d'un hectare avec les délaissés inévitables qui sont perdus pour l'exploitation agricole,
  - ces terres sont en culture bio, donc vivantes et contribuent à la biodiversité,
  - c'est 3000 m2 de landes, 400 m2 de friches, 10 000m2 de terre agricole artificialisées,
  - 75 m de haies sont à recréer.

##### Scénario n°2

- le plan d'aménagement du rond-point utilise en grande partie une superficie déjà artificialisée,
- avec 525 m2 de prairies humides, 250 m2 de jardins, 275 m2 de friches et 150 m de haies, ce projet devrait avoir un impact environnemental moins lourd,
- 150 m de haies seront à replanter.

Sur le plan de la démarche environnementale, il nous paraît évident qu'éviter de consommer de la terre agricole, de limiter l'artificialisation des sols, et de réduire l'emprise des aménagements et de minimiser l'impact sur la biodiversité vaut mieux que compenser. **La compensation restant un pis-aller pour traiter ce qui ne peut être évité.**

Sur ce plan, si l'on compare les deux projets, il nous paraît évident que le scénario n°3 a un impact environnemental lourd. Dans ce cas, les mesures de compensations pourront-elles être convaincantes ?

##### Et pour tout prendre en compte sur le secteur reste le carrefour du Riellec

La sécurité pourrait être nettement améliorée en y installant un « tourne à gauche dans le sens est-ouest avec un dégagement par la droite. Son empreinte environnementale serait minime puisque le terrain alentour est stabilisé.

C'est d'ailleurs une pratique courante, à ce carrefour. En effet, les usagers allant vers Arzon dépassent par la droite, en empiétant légèrement sur le bas-côté, les véhicules arrêtés près de l'axe central qui tournent à gauche.

Collectif  
« Aménagement du carrefour de Brillac »  
Réfèrent Kerclequinet :  
Mr PEDRON Yves  
34 rue Anne de Bretagne - Kerclequinet  
Brillac - SARZEAU - 56370  
e-mail : yves.pedron@wanadoo.fr

Le 29 mars 2023

COURRIER ARRIVÉ

04 AVR. 2023  
12023/368  
Direction des routes  
et de l'aménagement

à  
Monsieur David LAPPARTIENT  
Président du Conseil Départemental  
Du Morbihan  
Hôtel du Département  
2 rue Saint Tropez - VANNES - 56000

Monsieur le Président,

Lors de la réunion que vous avez organisée le lundi 6 mars conjointement avec Jean-Marc DUPEYRAT, Maire de Sarzeau, vous avez exposé 3 scénarios possibles concernant l'aménagement du carrefour de Brillac au niveau de la RD780. Vous avez éliminé le premier scénario pour des raisons réglementaires, le deuxième n'a pas été développé mais vous avez indiqué qu'il était surdimensionné en regard de l'objectif poursuivi qui est l'insertion des véhicules en provenance de Brillac. Mr DUPEYRAT a toutefois précisé que ce projet n'était pas abandonné. L'essentiel de la présentation a porté sur le projet n° 3 qui consiste à mettre en place une déviation avant les établissements Charier qui rejoindrait la route de Kerbiboul pour aboutir au giratoire du Spemec.

Des habitants de Brillac et des villages alentours (Kerbigot, Kerhuloq, Kerclequinet, Kergilet, Kerole, Kerbiboul, Prat Bihan, Le Vondre etc...) se sont concertés et ont manifesté leur opposition à ce projet n° 3. Ils ont convenu que le projet n° 2 correspondait à leurs attentes en matière de sécurité routière et souhaitent donc qu'il soit approfondi par les services qui sont sous votre autorité. Il ressort de cette concertation que les arguments développés contre le projet n° 3 sont les suivants :

- 1) Le giratoire envisagé du projet n° 2 n'est pas plus surdimensionné que la déviation qui fera au bas mot 700 à 800 m.
- 2) La traversée d'une zone humide avec une biodiversité à protéger ne va pas dans le sens d'une politique de préservation de ce type d'espace qui est défendue par la municipalité de Sarzeau. En outre, l'emprise au sol d'une surface agricole biologique significative ( près d'un hectare) contrevient également à cette politique.
- 3) l'asphalte n'a jamais fait bon ménage avec l'écologie d'une manière générale et en particulier avec l'absorption des eaux pluviales par le sol.

Page 1

4) Les véhicules, en provenance de Brillac, au giratoire du Spemec, seraient dans une situation plus dangereuse que s'ils arrivaient sur le giratoire du projet n°2. La rampe d'accès en provenance de Kerbiboul est trop étroite et trop pentue pour un trafic plus intense que celui d'aujourd'hui. Par ailleurs, si ces véhicules veulent se diriger vers Arzon, ils seraient dans l'obligation de faire un détour de près de 2 kilomètres. Il est clair que cet allongement, contrairement à ce que vous avez affirmé, porte préjudice aux commerces de Brillac et en particulier à l'entreprise LE SOMMER, au commerce de la ferme de Kerhuloq et aux établissements concernés par la route de l'huître. En effet, la clientèle, que l'on dénommera « d'opportunité », en provenance d'Arzon, ne reviendra pas sur Brillac. Ce projet ne penche donc pas vers la simplicité.

5) Il est apparu, en filigrane, que la déviation pourrait être couplée avec la mise en place d'une déchetterie moderne à la place de la carrière Charier. Cette hypothèse a fait l'unanimité contre elle et en particulier par les habitants de Kerbiboul qui y voit une nuisance supplémentaire à la déviation envisagée. Une déchetterie moderne, comme celle de Quiberon, s'étend sur un hectare (10.000 m2) avec une dizaine de quais de débarquement. Cette structure implique un trafic de camions conteneurs particulièrement élevé qui s'ajoutera à une circulation déjà très dense, surtout en période estivale. La presqu'île de Rhuys dispose d'environ 1.500 hectares de friches dont certaines appartiennent aux collectivités territoriales. Il serait donc étonnant qu'une solution au problème de l'aménagement d'une déchetterie moderne ne puisse être trouvée.

Face à ce rejet du projet n° 3 (pétition en pièces jointes, environ 300 signatures), le collectif a souhaité faire des propositions qui ont reçu l'aval des participants. Elles s'énoncent de la manière suivante :

- 1) le projet n° 2, pour ce qui concerne l'implantation du giratoire, fait l'unanimité. Il revient aux services compétents de décider des aspects techniques et de son positionnement pour assurer la meilleure sécurité possible.
- 2) Les habitants du village de Kerbigot souhaitent, comme vous l'avez suggéré lors de la réunion, barrer l'accès à la RD780, à l'exception d'un passage pour les cyclistes.
- 3) En ce qui concerne la possibilité d'une piste cyclable protégée, une proposition a été émise. Elle consisterait à réaménager un sentier existant, face à l'entreprise LE SOMMER, qui part de la RD780 pour aboutir à la route du Bas Bohat (voir croquis) proche du centre équestre MAESTRIA.

En espérant que notre requête concernant l'adoption du projet n°2 puisse aboutir et en vous remerciant à l'avance de l'attention que vous lui porterez, nous vous prions de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de notre plus haute considération,

Pour copie conforme

- Mr Xavier DOMANIECKI, Directeur DRA  
- Mr Jean-Marc DUPEYRAT, Maire de SARZEAU

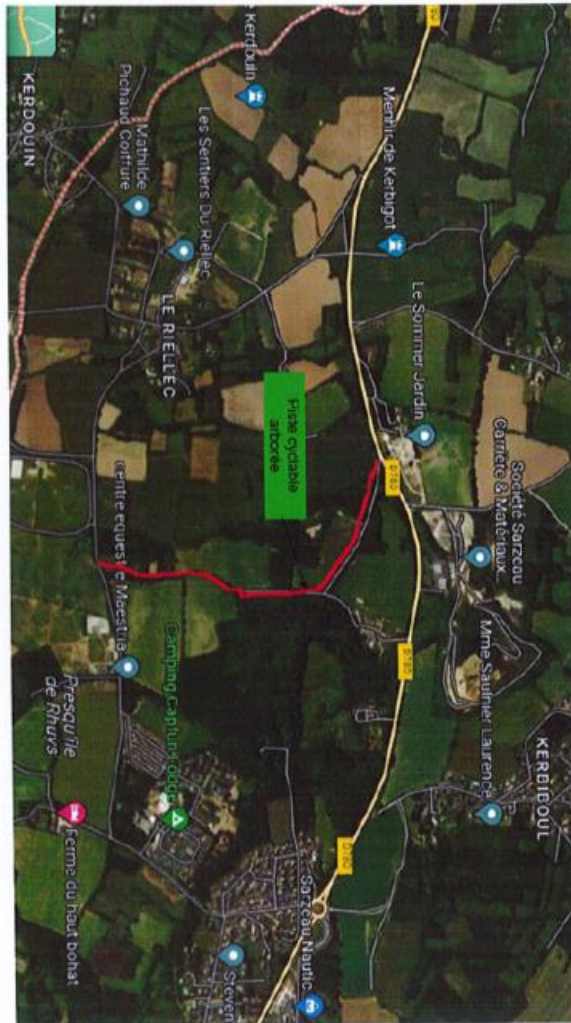
Pour le collectif

Yves PEDRON

Page 2



(3)



Le 15/03/2023

Suite à la réunion du Lundi 6 Mars 2023 concernant l'embranchement de Brillac et de la RD 780, les habitants de Brillac et des villages alentours se sont réunis et ont manifesté leur refus du projet N°3 présenté Par le Président du Conseil Départemental M' David Lappartient. Ils souhaitent que ce soit le projet N° 2, c'est-à-dire un giratoire, qui soit retenu. Ils présenteront des propositions alternatives ultérieurement.

Dans l'immédiat, ils proposent une pétition s'opposant au projet N°3.

	Nom Prénom	Village	Signature	e.mail
110	CHEVAC YOHANN	BRILLAC		yohann.chevac@morbihan.fr
111	MARTIN ERIC	BRILLAC		eric.martin@orange.fr
112	NUNCE JP	SARZEAN		bluzillac@orange.fr
113	NUNCE Brigitte	SARZEAN		
114	DUVAL Nicolas	KERBIGOT		nicoabb97@gmail.com
115	LEFLOU ANDRÉ	SARZEAN		
116	Stephan Jean - Noel	Brillac		
117	Varillon Fabrice	Brillac		
118	Josso Eric	Brillac		
119	RIVIERE ANNE	Brillac		
120	Blanchard Justine	Brillac		
121	EVEILLARD Anne	SARZEAN		
122	PICHAULT BRIC	FOURBOUY		
123	LE CORNE Yves	REVALIER		
124	GUEFFIER	KERGUET		
125	GUEFFIER	KERGUET		
126	LE MAOUI	BRILLAC		
127	LE MAOUI	BRILLAC		
128	LEGALL	BRILLAC		
129	LE PICARD	BRILLAC		
130	CAITO	FREDERIC		
131	HECTOR	Muriel		Kerhuelg
132	DESCHAMPS	Esabeth		Kerlequid
133	CONAS	Nomique		Kerlequid
134	CONAS	Joël		Kerlequid



le 15/03/2023

(10)

Suite à la réunion du lundi 6 mars concernant l'embranchement de Brillac et de la RD780, les habitants de Brillac et des villages alentours se sont réunis et ont manifesté leur refus du projet n°3 présenté par le Président du département M<sup>r</sup> David Lapauchant. Ils souhaitent que ce soit le projet n°2, c'est à dire un giratoire, qui soit retenu. Ils présenteront des propositions alternatives ultérieurement. Dans l'immédiat, ils proposent une pétition s'opposant au projet n°3.

Noms	Prénoms	Village	Signature	e-mail	
115	DEBON	YVES	Kerlequinet	Leif	yves.pedouard@wanadoo.fr
116	Rennesson	Emilie	Brillac	Rennesson	
117	Pichon	M. Catherine	Kerlequinet	M. C. Pichon	
118	Morin	Brigitte	Brillac	Morin	
119	LEGUEAN	MEAN	Kerbiboul	Leguean	
120	BAZILLI	Isabelle	Kerbiboul	Bazilli	y.bazilli@orange.fr
121	Leclercq	Jean-René	Brillac	Leclercq	jean-marc.leclercq@orange.fr & sommen.com
122	JEAN	Roger	Kerbiboul	JEAN	regine.martinerie@orange.fr
123	MARTINERIE	Regine	Kerbiboul	Martinerie	
124	BERENGER	Jean-Louis	Brillac Le Vendre	Berenger	berenger.jf@gmail.com
125	BERENGER	Yvonne	Brillac Le Vendre	Berenger	berenger.yvonne@gmail.com
126	Pabou	Yvonne	Kerbihoul	Pabou	Kerbihoul@gmail.com
127	GUENIN	Philippe	Kerbihoul	Guenin	philippeguenin@hotmail.fr
128	PESTOURIE	Masha	LE VENDRE	Pestourie	andree.pestourie@orange.fr
129	LE FLEA	Amélie	KERBIBOUL	Le Flea	amelie.flem@gmail.com
130	COZ	FRANCOIS	BRILLAC	Coz	FRANCOISCOZ@yahoo.fr
131	GARNIER	Gérard	Kerhulcoq	Garnier	garnier_56@orange.fr
132	RATEAU	Laurie-Françoise	Porh Brillac	Rateau	rateau.laurie@orange.fr
133	BELIN	Yvonne	Brillac	Belin	presquibel@gmail.com
134	GARCIA	Prémelle	Kerbihoul	Garcia	

Le 15/03/2023

(11)

Suite à la réunion du lundi 6 mars 2023 concernant l'embranchement de Brillac et de la RD780, les habitants de Brillac et des villages alentours se sont réunis et ont manifesté leur refus du projet n°3 présenté par le Président du département M<sup>r</sup> David Lapauchant. Ils souhaitent que ce soit le projet n°2, c'est à dire un giratoire, qui soit retenu. Ils présenteront des propositions alternatives ultérieurement. Dans l'immédiat, ils proposent une pétition s'opposant au projet n°3.

Nom	Prénom	Village	Signature	e-mail	
135	COLLET	NADINE	Kerbiboul	Collet	nadine56@gmail.com
136	COLLET	FERNAND	K -	Collet	collet.fernand56@gmail.com
137	BASTIY	Jacqueline	K -	Bastiy	
Famille LE STRAT					
138	LE BLOUCH	E	K -	Le Strat	
139	LE BLOUCH	B	Kerhulcoq	Le Blouch	elobert@wanadoo.fr
140	THEBAUD	Diana	Kerhulcoq	Thebaud	
141	THEBAUD	Diana	Kerbihoul	Thebaud	diana.thebaud@gmail.com
142	MARIN	Silvia	" "	Marin	silvia.marin@gmail.com
143	"	Elke	" "	Elke	
144	AUBEL	Chantal	Kerhulcoq	Aubel	
145	MONEL	Thierry	Kerhulcoq	Monel	modoro56@gmail.com
146	GUTH	Nicheline	KERBIBOUL	Guth	guth.nicheline@orange.fr
147	FRANCOY	J. Pierre	Porh Brillac	Francy	jeanpierre.francy@yahoo.fr
148	FRANCOY	Marline	Porh Brillac	Francy	
149	BOISSEVEL	Agnès	Brillac Kerlequinet	Boissevel	agnes.boissevel@gmail.com
150	HENARD	Gabriel	Kerlequinet	Henard	gabriel.henard@gmail.com
151	GALAN	Isabelle	Porh Brillac	Galan	isabelle.galan@gmail.com
152	ALME	PETTON	KERLEQUINET Brillac	Alme	



Le 15/03/2023.

(12)

Suite à la Réunion du lundi 6 mars 2023 concernant l'embranchement de Brillac et de la RD 780, les habitants de Brillac et des villages alentours se sont réunis et ont manifesté leur refus du projet n°3 présenté par le Président du conseil départemental M<sup>r</sup> David Lappartient. Ils souhaitent que ce soit le projet n°2, c'est à dire un giratoire, qui soit retenu. Ils présenteront des propositions alternatives ultérieurement. Dans l'immédiat, ils proposent une pétition s'opposant au projet n°3.

Nom Prénom	Village	Signature	e-mail
170 KERICWARD 171 Stéphane	Kerlejeune		
175 GALAIS 176 Bernard	Port Brillac		
176 RENNES N Nathalie	Port Brillac	Renneson	
177 DESCHAMPS 178 GILBERT	Brillac		gigi.deschamps@gmail.com
179 KELLO 180 Didier	Kerliboul		relodidier@gmail.com
181 JACOB B.	Brillac		bernard.jacob@orange.fr
182 Perrin Brigitte	Brillac		brigitte.perrin@orange.fr
183 CORRE Michel	Brillac		femcorre@wanadoo.fr
184 Albin floirion	Kerhulcoq		floirion@orange.fr
185 Alain Ross Jean	Kerhulcoq		
186 PESSIOT Laurent	Brillac		laurentpessiot@orange.fr
187 Donner Julien	Brillac		christine.donner@orange.fr
188 Walek Jean Pierre Bernadette	Brillac		jean.pierre.walek@orange.fr

Le 15/03/2023

(13)

Suite à la Réunion du lundi 6 mars 2023 concernant l'embranchement de Brillac et de la RD 780, les habitants de Brillac et des villages alentours se sont réunis et ont manifesté leur refus du projet n°3 présenté par le Président du conseil départemental M<sup>r</sup> David Lappartient. Ils souhaitent que ce soit le projet n°2, c'est à dire un giratoire qui soit retenu. Ils présenteront des propositions alternatives ultérieurement. Dans l'immédiat, ils proposent une pétition s'opposant au projet n°3.

Nom Prénom	Village	Signature	e-mail
189 FERNARD Jean Yves	Kerliboul		JY. Bernard 47 timoul.com
190 BROUET Eric Domin	Kerliboul		eric.brouet@gmail.com
191 TOUGAIT Laurence	Kerliboul		smoky56@orange.fr
192 BROUTIN Christine	Centre Brillac		christine.broutin@hotmail.com
193 BROUTIN Luc	Centre Brillac		luc.broutin@gmail.com
194 HESBERT Pierre	KERBIGEOT		piere.hesbert@hotmail.fr
195 HESBERT Marie France	KERBIGEOT		mythenbillon@hotmail.fr
196 LERIC Yvonne	Kerhulcoq		yonenn.morice@gmail.com
197 MORICE Claudine	Beau-Soleil		monice.gueneale@orange.fr
198 MORICE Guennael	Beau-Soleil		
199 SILIC Alette	Kerollet		kerollet@wanadoo.fr
200 SAPIHAN Jean Michel	Kerollet		imgss@me.com
201 BOURDIN Gerard	Kerpilet		gerardyvabandini@hotmail.fr
202 EYASSIEUX Gerard	Kerpilet		gerard882@hotmail.fr
203 TASCLE Géraldine	Kerollet		geraldine.tascle@orange.fr
204 TASCLE Benoit	Kerollet		benoit.tascle@orange.fr
205 AMOISE Philippe	BRILLAC		philippe.amoise@gmail.com
206 SICOT Nathalie	BRILLAC		ARNOSTAN56@gmail.com
207 BORDIER Luc	BRILLAC		luc.bordier@orange.fr
208 BORDIER Sylvie	Brillac-Kerhulcoq		sylviebordier@hotmail.fr
209 LEMARIE Marine	Brillac		mlemarie12@gmail.com
210 THOMAS ROMAIN	Brillac		romain.thomas@gmail.com
211 THOMAS Thierry	Brillac		modoro56@gmail.com



(14)

Le 15/03/2023

Suite à la réunion du Lundi 6 Mars 2023 concernant l'embranchement de Brillac et de la RD 780, les habitants de Brillac et des villages alentours se sont réunis et ont manifesté leur refus du projet N°3 présenté Par le Président du Conseil Départemental M<sup>r</sup> David Lappartient. Ils souhaitent que ce soit le projet N° 2, c'est-à-dire un giratoire, qui soit retenu. Ils présenteront des propositions alternatives ultérieurement.

Dans l'immédiat, ils proposent une pétition s'opposant au projet N°3.

	Nom Prénom	Village	Signature	e.mail
206	ROBINE chris	Porh Brillac		chrisguenennec@orange.fr
207	ROBINE Joc'L	Porh Brillac		jocelyne@orange.fr
208	THOMAS Pierre	Porh Brillac		thomas@orange.fr
209	GALAIS Pascale	Porh Brillac		pascalegalais@gmail.com
210	GALLOIS DOMINIQUE	Porh Brillac		" "
211	GAUSSOT GUYOLERS	Porh Brillac		guyolers@orange.fr
212	GUERENNEUR Jodie	Porh Brillac		jodie.guerenneur@gmail.com
213	GUILLON Marie	Porh Brillac		marie.guillon@orange.fr
214	JUGE Gaylene	Kerbol		gaylene.juge@hotmail.fr
215	JEGOU Cedric	Kerbol		cedric.jegou@gmail.com
216	KERBOUF Jean-Michel	Porh Brillac		jean-michel.kerbouf@orange.fr
217	LE MEZO Alain	Porh Brillac		alain.lemezo@orange.fr
218	LE MEZO Jodie	Porh Brillac		jodie@orange.fr
219	JASCHINSKI Andre	Porh Brillac		christianjas@orange.fr
220	GUILLEHARD Christine	Porh Brillac		christine.guillehard@orange.fr
221	LHOULLIER Alain	Brillac		alain.lhoullier@orange.fr
222	RATEAU H. Françoise	Porh Brillac		françoise.rateau@orange.fr
223	BENNET Anne-Claire	Brillac		" "
224	GUICHENEY Catherine	Porh Brillac		catherine.guicheneuy@hotmail.fr
225	KERLANN Jean	Porh Brillac		jean-francois.kerlann@orange.fr
226	KERFONTAIN ALINE	Porh Brillac		" "
227	PEDRON Alain	Porh Brillac		" "
228	PEDRON Léandre	Porh Brillac		" "
229	LEDREFF Jolte	Porh Brillac		" "
230	BOUJIN Guilaine	Porh Brillac		" "
231	HISCHMAN D	Kerbol		" "
232	TADDEI A	Kerbol		taddei.antoine@gmail.com

(15)

Le 15/03/2023

Suite à la réunion du Lundi 6 Mars 2023 concernant l'embranchement de Brillac et de la RD 780, les habitants de Brillac et des villages alentours se sont réunis et ont manifesté leur refus du projet N°3 présenté Par le Président du Conseil Départemental M<sup>r</sup> David Lappartient. Ils souhaitent que ce soit le projet N° 2, c'est-à-dire un giratoire, qui soit retenu. Ils présenteront des propositions alternatives ultérieurement.

Dans l'immédiat, ils proposent une pétition s'opposant au projet N°3.

	Nom Prénom	Village	Signature	e.mail
233	DUPUICH Anne-Sophie	Sarzeau		dupuich.anne.sophie@orange.fr
234	ALLAIS	Occun Brillac		" "
235	KERN	St-Gildas		" "
236	LEDESLIF	St-Gildas		" "
237	Sauiller Victor	Sarzeau		victor.sauiller@gmail.com
238	Guillaney Harlen	Brillac		" "
239	Jacques Sauiller	Sarzeau		" "
240	Canette Virginie	Kerbol		virginie.canette@gmail.com
241	MEUNIER Yann	Sarzeau		" "
242	MICHAEL Marie	Kerbol		" "
243	Salle Gaëlene	Kerbol		" "
244	DUALAUFELTEN SARZEAU	SARZEAU		" "
245	REMYARD MICO	SARZEAU		remy.mico@orange.fr
246	REMYARD MICO	SARZEAU		remy.mico@orange.fr
247	GUICHON Virginie	Kerbol		" "
248	PHILIPPOU FOUQUE	FOUQUE		" "
249	Coquelle Pierre	Grand-Champ		" "
250	PIRON Philippe	ARZON		" "
251	RAFFOY Françoise	BRILLAC		" "
252	PARQUYON Sylviane	VANVES		" "
253	BOUCAUD Nicolas	Brillac		BOUCAUD nicolas 1983@YAMOO.FR
254	LE DIRACH	BRILLAC		" "
255	LE DIRACH	BRILLAC		" "
256	denat stephane	batpenal		" "
257	duval Julien	batpenal		" "
258	DUAL CLARA	batpenal		cd49867@gmail.com









**sce**

Aménagement  
& environnement

[www.sce.fr](http://www.sce.fr)

GROUPE KERAN